

Compte rendu séance du Conseil d'administration de l'université de Nantes.

Vendredi 3 octobre 2014

Lise Caron élue SNTRS-CGT sur la liste intersyndicale « Ensemble » et **Diane Oble** personnalité extérieure CGT 30 votants. Début de séance 8h00-fin de séance 12h00, Ordre du jour fleuve de 19 points. CA mené au pas de charge.

En fin de CA a été votée à l'unanimité des 27 présents, la motion suivante :

« Le conseil d'administration de l'Université de Nantes partage les constats et les inquiétudes exprimés par « Science en Marche » et soutient les mesures demandées pour l'Enseignement Supérieur et la recherche »

Abréviations : Conseil d'Administration, CA ; Vice Président, VP, Ressources Humaines : RH, Conseil scientifique, CS ; nique CT ; Comité Technique ; Comité Hygiène et Sécurité-Conditions de Travail, CHSCT ; CPCA, Commission Permanente du Conseil d'Administration ; Conseil des Formations et de la Vie Universitaire, CFVU ; U.N. Université de Nantes ; PDL : région Pays de la Loire. ETP : équivalent temps plein travaillé.

La CGT est intervenue pour protester contre l'envoi très tardif de documents (la veille), dans ces conditions les membres du conseil ont de grandes difficultés à exercer leur mandat.

1. Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 7 juin 2013

Unanimité

2. Informations générales

3. Point sur les opérations immobilières

Pour le chantier Tertre, les mandataires sont SPIE et Vinci pour une livraison septembre 2018.

Il est aussi prévu de relocaliser l'ESPE.

Difficultés à se projeter puisque il y a un retard de 15 ans sur le contrat de projets Etat-région».

4. Modification de la composition du Bureau de l'Université

Présentation de la candidature d'un nouveau VP Formation et vie universitaire : Dominique Averty qui assume la responsabilité de Directeur du département de Physique au sein de la Faculté des Sciences et Techniques. Il est Maître de conférences (28ème section) depuis 1993 à l'Université de Nantes et chercheur au sein de l'Institut d'Électronique et de Télécommunications de Rennes (IETR)

Commentaire : De nombreux mouvements au cabinet du président en quelques mois. Rappelons que Mohammed BERNOUSSI a remplacé, au poste de premier VP du conseil d'administration de l'université, Fabrice CLERFEUILLE démissionnaire en septembre 2013. Et donc, Frédéric LE BLAY a été nommé VP du conseil des formations et de la vie universitaire (Cfvu), à la place de M. BERNOUSSI et que F. LE BLAY est maintenant remplacé par M AVERTY. Pierre PACAUD a quitté son mandat de VP innovation et entreprise, et a été remplacé par Thierry BROUSSE. Entre temps, Paul FATTAL a été promu VP Qualité et développement durable.....

Vote : 19 Pour 1 Abstention (CGT)

5. Présentation d'axes stratégiques et de missions d'un membre du Bureau : la démarche quinquennale

Durée : 2017/2021

Souhait du Président de l'Université de travailler sur

- Autoévaluation
- Création d'un comité de pilotage restreint en interne avec possibilité d'élargissement aux partenaires
- Travailler sur les projets (offre, recherche, étudiants et vie établissement) avec création de groupes projets opérationnels

Des groupes de travail seront lancés en lien avec des pôles. Possibilité de donner des recommandations (qui, où, comment?).

Calendrier : En ce qui la démarche quinquennale précédente, elle sera conduite jusqu'en aout 2015. L'AERES viendra sur le site au printemps 2016. Première copie sur le projet quinquennal au printemps 2016 pour une organisation en 2017 en relation avec l'ouverture de la COMUE UBL en 2016.

Raisonnement à mener sur un périmètre de sites et notamment être en cohérence avec les 6 autres Universités.

6. AFFAIRES INSTITUTIONNELLES : ELECTIONS

6.1. Election de deux représentants étudiants et d'un représentant enseignant au Conseil Documentaire du Service Commun de la Documentation (SCD)

Candidats Enseignants :

- Eric FALC'HER-POYROUX (Polytech Nantes)
- Frédéric LE BLAY (UFR Lettres & Langues et ex vice-président du CFVU)
- Raynald SEVENO (Faculté des Sciences et Techniques)

Elu Frédéric LE BLAY: 15 voix ; 2 voix CGT pour Eric FALC'HER-POYROUX

Une seule candidate Etudiants :, **Manon GARANDEAU** élue (L3 Lettres Modernes)

6.2. Election d'un représentant étudiant au Conseil du Service Universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé (SUMPPS)

Christine Faye DUMANGET, seule candidate, est élue

6.3. Election d'un représentant enseignant du Conseil d'Administration à la Section Disciplinaire compétente à l'égard des usagers.

Taklit SAMI (MCU Sciences), seule candidate, est élue

RESSOURCES HUMAINES

7. Approbation de la nouvelle organisation des Comités d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHS-CT) de l'Université de Nantes (après avis du CHSCT et du CT)

Mme LE FICHANT (VP aux ressources humaines et au dialogue social) a fait une présentation vantant les bienfaits de la réorganisation des CHSCT proposé par la Présidence qui consiste principalement en une réduction du nombre de CHSCT de site et du nombre de représentants du personnel. L'argument central de la présidence consiste à dire que 80% des universités ont mis en place 1 CHSCT central sans CHSCT de site.

Arguments de la Présidence :

-efficacité : faire plus avec des personnels mieux formés ; permettre une meilleure prise en compte ; dispositif d'appui pour les RPS individuels et le point d'entrée est le risque

La situation actuelle : 1 CHS-CT central et 7 CHSCT de site, soit 144 membres titulaires et suppléants. Ce que veut la Présidence : 1 CHSCT central et 5 CHSCT de site, soit 58 représentants des personnels.

C'est-à-dire un CHSCT central avec 8 représentants du personnel (+ 8 suppléants)

3 CHS-CT de sites : 1) Centre-ville-Santé-présidence, 2) Tertre-ESPE 3) Lombarderie-Joffre-Chantrerie-Carquefou avec 5 représentants du personnel (+ 5 suppléants)

2 CHS-CT de sites hors Nantes: 1) Saint-Nazaire-Gavy-CRTT, 2) La Roche sur Yon-ESPE Lavy avec 2 représentants du personnel dans chaque.

Les arguments de la Présidence ne tiennent pas au regard de la nouvelle organisation. Des sites espacés avec des risques différents, les risques pour les étudiants non abordés et passage de 144 titulaires et suppléants actuels à 58 représentants du personnel pour faire plus et mieux ; Cela n'est pas sérieux. Et, d'ailleurs si on réduit le nombre de représentants des personnels dans chaque CHS-CT, par contre les directeurs de composantes sont invités à y participer.....

Les représentants de la liste intersyndicale « ensemble » ont fait différentes déclarations contre cette proposition.

« FSU » rappelle qu'il n'y a pas eu de bilan de fait des CHSCT avant de prendre la décision de restructurer, que l'objectif principal est la baisse des coûts alors même que les RPS sont en forte augmentation sur tous les sites et qu'il est dangereux de restructurer dans le contexte actuel.

La **CGT** a défendu l'idée qu'il était difficile d'avoir une réponse adéquate sur chaque site en diminuant le nombre de représentants du personnel d'autant que le périmètre des sites intègre des services de différentes disciplines et de fonctions très différentes. Il est nécessaire de faire participer les assistants de prévention. L'intérêt principal pour l'équipe dirigeante est l'économie financière à passer d'environ 150 représentants à moins de 60 car les représentants auront moins de temps passé dans les réunions et il y aura moins de formations à payer.

Rappels : Vote défavorable du CHSCT central: 3 abstentions et 6 contre. Vote défavorable du Comité Technique : 3 abstentions (SNPTES et AI-UNSA), 7 contre (CGT, FSU, FO et CFDT)

Vote : 21 Pour 6 Contre (2 voix CGT) 3 Abstention (dont 1 voix FSU)

8. Présentation et approbation de la révision des effectifs 2015 (après avis du CAC, de la CPCA et du CT)

Pour rappel : le calendrier

Juin/juillet : les composantes font remonter leurs besoins (vacations, demande de postes sur concours,...).
Pilotages des règles d'arbitrage

Septembre : Fin de Concertation, critères de décision déterminés et résultats connus

Pour résumé : Gel de 50 postes Enseignants Chercheur et 25 postes BIATSS (principe du gel "tournant"). Aucune création nouvelle. Aucun remplacement d'un poste de titulaire suite à un détachement ou congé parental (sauf exception !). Toute vacance non confirmée (ex : dossier de départ à la retraite non déposé) au 15 décembre ne sera pas remplacé. Par contre, on garde la possibilité de transformation de postes.

Les effectifs en chiffres donnés aux administrateurs :

34714 étudiants sont inscrits en janvier 2014 soit +2,5% par rapport à janvier 2013.

Nombre d'heures d'enseignement réalisées sur l'année universitaire 2013-2014 :

Au total 506 347 soit +0,84% de plus qu'en 2012-2013

365 701 sont réalisées par les enseignants titulaires soit 1,2% en plus qu'en 2012-2013

36 639 heures dispensées par des enseignants contractuels (ATER, PAST, MAST, Doctorant, etc.) soit -12,5% par rapport à l'année précédente et soit près de 30% depuis la rentrée 2010.

110 007 par des vacataires (Prof. libérales, travailleurs indépendants, conférenciers occasionnels, Biatss, etc.) qui dans leur très grande majorité ne sont pas enseignants soit + 4%.

La CGT a fait remarquer que le gel de postes s'accompagnait d'une forte précarité qui ne pouvait dans ces conditions que se pérenniser.

Un débat s'est engagé sur le refus de recruter sur 4 postes demandés par l'IUT de la Roche sur Yon. Ce refus entrainera la suppression de 3 postes dans le département information et communication sur un effectif total de 11 enseignants ce qui oblitère la possibilité de fonctionner du département.

Commentaire : L'augmentation du nombre d'étudiants n'est pas compensée par une augmentation du nombre d'enseignants et de Biatss. Il n'y a donc pas d'autre alternative que de diminuer le nombre d'heures dispensées et d'augmenter la charge de travail des personnels. Mais cela ne suffit pas pour compenser le déficit budgétaire dû à une subvention d'Etat insuffisante et donc le nombre d'heures d'enseignants contractuels a fortement baissé. Ce qui signifie que non seulement l'université gèle des postes, mais qu'elle utilise aussi les contractuels comme variable d'ajustement pour réduire sa masse salariale. Par contre, l'université fait le choix d'effectuer plus de 21% des heures d'enseignement par des non enseignants....

Avis défavorable du Comité Technique en date du 30 septembre 2014: 3 abstentions, 4 voix contre et 3 voix pour.

Avis favorable du Conseil Académique du 1er octobre 2014 (pour les enseignants)

Vote : 20 Pour 7 Contre (2 voix CGT) 3 Abstentions

9. Primes et régimes indemnitaires des personnels (après avis de la CPCA et du CT)

Répartition de la Nouvelle bonification indiciaire NBI : Dans des services publics complexes comme l'université, qui comportent une grande variété de structures (services, UFR...) et de situations professionnelles, il est quasiment impossible de fixer une liste précise et incontestable des fonctions, ouvrant droit à NBI. La tentation est grande de prendre en compte, non les caractéristiques du poste, mais les qualités de l'agent qui l'occupe. Contrairement à tout le discours qui a accompagné sa création, la NBI fonctionne alors comme une prime parmi d'autres, avec tout l'arbitraire qui s'y attache, aggravant l'opacité des rémunérations. C'est pour ces raisons que la CGT vote contre

Avis défavorable du CT : 3 Pour (SNPTES et AI-UNSA), 3 abstentions (FO et CFDT), 4 Contre (CGT et FSU)

Vote : 21 Pour 6 Contre (2 voix CGT) 3 Abstentions

Prime de Fonctions et de Résultats (PFR) : pas de discussion particulière. Pour rappel la CGT est par principe contre la PFR qui individualise les salaires.

Avis défavorable du CT : 3 abstentions (SNPTES et AI-UNSA), 7 Contre (CGT, FO, CFDT et FSU)

Vote : 21 Pour 8 Contre (2 voix CGT) 1 Abstention

Primes personnels infirmiers et Assistantes Sociales: ce projet visant à aligner le régime indemnitaire des infirmières et des assistantes sociales sur celui des ITRF, la CGT a voté pour.

Avis favorable du CT : 3 abstentions et 7 pour (CGT, FSU)

Vote : Pour unanimité

10 Approbation du référentiel d'équivalence horaire des enseignants-chercheurs

Commentaire position de la Ferc-Sup- CGT : La mise en œuvre du référentiel national d'équivalences horaires est totalement disparate d'une université à l'autre ; elle produit un éclatement du statut d'enseignant-chercheur avec des variations locales d'équivalences horaires qu'aucune rationalité, ni professionnelle, ni démographique, pas même économique, ne peut expliquer. La CGT est favorable à la prise en compte de certaines tâches administratives, pédagogiques ou scientifiques par des décharges de service non convertibles en primes. D'autre part, lorsqu'une tâche est rémunérée sous forme de prime, au lieu de donner lieu à décharge, le temps de travail correspondant est nécessairement et implicitement déduit du temps de recherche, alors que celui-ci est indispensable à la qualité de l'enseignement et aux progrès de notre société.

Avis favorable du CT à l'Unanimité.

Vote : Pour unanimité

11 Recrutement du ou de la directeur(trice) de la chaire « réseaux et télécommunications » de l'université de Nantes, par Polytech sur le site de la Roche sur Yon (Documents déposés tardivement sur Prodoc)

La présidence de l'Université de Nantes veut ouvrir -sur le site de la Roche-sur-Yon- une Chaire dans le domaine des réseaux et des télécommunications, en synergie avec les collectivités et industriels locaux pour « atteindre des niveaux de compétitivité et d'attractivité » à hauteur « des enjeux internationaux ». Ce projet développera une formation à BAC+5 ainsi que du potentiel de recherche associé. En accord avec le Schéma Local de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation signé par l'agglomération de la Roche sur Yon, la région Pays de la Loire, la Chambre de Commerce et d'Industrie et l'Université de Nantes le 17 janvier 2014.

Les objectifs de la chaire sont :

-d'installer une équipe de recherche de taille suffisante (??), dans le domaine des télécommunications et des réseaux, pour mettre au point des innovations transférables vers les entreprises.

-de monter une formation d'ingénieurs sur les thématiques des télécommunications et des réseaux, développant leurs « compétences » dans le domaine des réseaux d'opérateurs et des réseaux d'entreprises, de l'administration et de la sécurité des systèmes et des réseaux, du développement d'applications mobiles à haut débit. Dès 2015 : accueil prévu de 24 apprentis ingénieurs et à terme 72.

La Chaire a une durée de 4 ans, renouvelable. Elle sera financée dans le cadre de la Fondation de Projets de l'Université de Nantes avec les participations de la région des Pays de La Loire (engagement 400 000€/ 4 ans pour l'ensemble du projet) et l'Agglomération de La Roche-sur-Yon (75 000€/an). Ce cofinancement devrait permettre la prise en charge des salaires et des charges sociales de 2 personnels et des équipements. ON ESPERE UN EFFET DE LEVIER (!!!) avec la montée en puissance des entreprises dans le financement. Le renouvellement de la Chaire sera conditionné par l'évaluation scientifique (?) et la capacité d'inclure des partenaires industriels et/ou institutionnels afin de compléter le montage financier. Les modalités d'évaluation comprennent un Comité de Pilotage, comprenant des représentants de l'Université et de chacun des cofinanciers. Le Comité s'attachera à la réalisation des objectifs en matière de valorisation, d'innovation et de diffusion.

Intervention de la CGT : c'est mettre en place un service de recherche et de formation entièrement dévolu aux besoins des entreprises alors que la R&D et l'innovation devraient être effectuées par les entreprises. Pour le moins, les entreprises doivent participer aux financements. L'université avec l'aide des collectivités territoriales va contribuer à employer des contractuels pour faire fonctionner la chaire : dans un premier temps il est prévu 2 enseignants chercheurs dont le directeur de la chaire, A terme l'équipe de recherche comprendra 10 personnes dont 3 Prag, un personnel dit de « support ». La recherche et l'enseignement supérieur souffre de trop de la précarité, quelle viabilité sur le long terme ? Quelle évaluation scientifique des projets ? La CGT s'est abstenue, elle aurait pu voter contre !

Yves Pouzaint (liste ensemble-CFDT) rappelle que ce sont les personnels Biatss, ingénieurs et techniciens, qui vont être mis à contribution et devront assumer une surcharge de travail, or les décisions sont prises sans eux. La mise en place de ces formations se feront au dépend d'autres formations, cela pose bien sûr la question de la spécialisation des sites universitaires.

Vote : 22 Pour

1 Contre

7Abstentions (CGT)

FORMATION ET VIE ETUDIANTE

12 : Approbation de demandes de modification de maquettes licence, master et doctorat

Il s'agit d'offrir aux étudiants de M2 «non admis» une possibilité d'enseignement complémentaire pour se représenter au concours. Des options facultatives devraient permettre à ces étudiants de suivre des enseignements mutualisés avec les enseignements de M1 du même parcours MEEF sans être évalués. Ces mutualisations pourront provoquer l'augmentation des groupes de M1 dans les EC concernés et donc, éventuellement des dédoublements (formation MEEF en deux ans).

Avis favorable du CFVU

Vote : Unanimité Pour

13 : Approbation des nouvelles modalités d'attribution de subventions aux associations représentatives étudiantes

Le financement des associations représentatives étudiantes pourrait bien être une promesse de campagne d'Olivier Laboux. Pour prétendre à une subvention, une association de représentation étudiante devra répondre aux critères suivants :

- avoir des représentants élus au sein du Conseil d'Administration, de la CFVU, de la Commission Recherche et du Conseil Universitaire des Relations Internationales
- être dûment déclarée en Préfecture sous le statut juridique de l'association loi 1901 ;
- disposer d'un compte bancaire au nom de l'association;
- ne pas être débitrice de l'Université de Nantes.

Les fonds seront prélevés sur les crédits du Fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes (FSDIE). Le financement fera l'objet d'une convention de partenariat entre l'association et l'Université de Nantes. Les associations subventionnées fourniront –en fin de mandat- un bilan moral et financier de l'utilisation de ces fonds. Le calcul des attributions par association représentative étudiante ayant un ou plusieurs élu(s) aux conseils centraux, se fera sur le modèle suivant : part fixe : 1000€ et part variable : 150€ par siège

Et donc : en tenant compte du rattrapage des attributions pour le mandat 2012-2014 et des prévisions de financements pour le mandat 2014-2016 : somme globale de 39 700€

Interassoc (Fédération des Associations Générales Étudiantes ou FAGE), devrait recevoir 12 200€ de subventions, l'UNEF (Union Nationale des Étudiants de France) : 10 600€, le Syndicat des Étudiants Nantais (Fédération des Associations Syndicales Étudiantes ou FASE): 4100€, le BAC (Bde, Assos et Corps de Nantes): 3500€, le Mouvement des Étudiants (MET, branche étudiante de l'UNI), 2600€, Alternative étudiant (groupement d'associations diverses et variées de l'université): 4400€ et Recherche sciences & Techniques (corpo) 2300€

La CGT a soutenu l'intervention de Taklit Sami (liste ensemble-FSU): le FSDIE ne devrait pas être mis à contribution. D'autres associations pourraient aussi bénéficier d'une aide bien qu'elles n'ambitionnent pas de participer aux instances de l'Université.

Vote : 28 Pour 2 Abstentions (1 CGT+ 1 FSU))

14 : Présentation de la nouvelle Carte Multi Services

C'est un dispositif multifonction avec contrôle d'accès

Coût de la carte : 10 euros

Généralisation nationale

Le Système de cartes est géré au niveau régional (LUNAM) et a subi un changement de technologie avec l'arrivée du nouveau portemonnaie électronique (marché CNOUS, avec un seuil de crédit en ligne de 20€). Il n'y a plus de financement de la Région mais par contre une forte participation financière de la CASDEN et de la Banque Populaire Atlantique

Cela représente 28 200 cartes d'étudiants et 2 827 cartes professionnelles, elle devrait être maintenant obligatoire pour les étudiants dès janvier 2015.

« Il n'y aura une seule carte identité et carte professionnelle permettant une simplification et une économie »

AFFAIRES FINANCIERES

15. Approbation des modalités de dérogation au dispositif d'indemnisation des collaborateurs scientifiques exerçant à l'étranger, accueillis à l'Université de Nantes

Depuis le 12 février 2014 et pour les séjours, inférieurs ou égaux à 60 jours consécutifs, le dispositif «mission invitée» propose une solution alternative au statut d'enseignant invité. Des collaborateurs scientifiques (recherche et/ou enseignement) exerçant à l'étranger peuvent ainsi bénéficier d'une indemnité de mission journalière

couvrant les frais de restauration et d'hébergement fixée à 130 euros par jour, cette indemnité ne pouvant se cumuler avec d'autres indemnités ayant le même objet.

Il est proposé d'autoriser la dérogation au dispositif pour deux dossiers (phase de transition). Et, afin de simplifier la procédure de dérogation, il est par ailleurs proposé d'autoriser le Président à déroger au dispositif par décision individuelle et sur demande motivée du Directeur de Composante.

Vote : Unanimité Pour

16. Approbation de tarifs, dons et subventions (après avis de la CPCA)

La CGT indique que la Mise en œuvre, au 1er janvier 2015, de la loi du 5 mars relative à la réforme de la formation professionnelle, à l'emploi et au dialogue social modifie les dispositifs de formation. Le DIF cesse d'exister au 31 décembre 2014, pour être remplacé par le compte personnel de formation(CPF). Cependant, La loi ne précise pas le sort réservé aux heures de DIF pouvant être mobilisées au titre de la portabilité du DIF par un demandeur d'emploi ou par un salarié embauché depuis moins de deux ans.

Vote : 22 Pour 3 Contre 2 Abstentions (CGT)

17. Demandes de remise gracieuse : (après avis de la CPCA)

17.1. Approbation de la demande de remise gracieuse relative à un déficit de la Régie de recettes de la Bibliothèque Universitaire de santé à hauteur de 131.87€

Déficit suite au constat d'un vol sans effraction à la bibliothèque

Vote : Unanimité Pour

17.2. Approbation de la demande de remise gracieuse relative à un déficit de la Régie d'avances de l'UFR Pharmacie à hauteur de 400.00€

Suite à un vol sans effraction au sein des locaux du Décanat de Pharmacie.

Vote : Unanimité Pour

18. Rendu-compte de remises gracieuses et admissions en non-valeur (après avis de la CPCA)

Absence de recouvrement de frais d'inscription pour un montant total de 444,45 €

Vote : Unanimité Pour

19. Questions diverses

Approbation d'une motion à l'unanimité des 27 présents

Le conseil d'administration de l'Université de Nantes partage les constats et les inquiétudes exprimées par « Science en Marche » et soutient les mesures demandées pour l'Enseignement Supérieur et la recherche